

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/108

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
14/10/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3) : Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI–

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI -

Objet de la délibération : Candidature à l'appel à projets Citéo/Adelphe « collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issu de la consommation hors foyer »

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Citéo/Adelphe est un eco-organisme agréé par l'Etat pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

EN 2025, Citéo/Adelphe publie un appel à projets (AAP) visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballage ménagers issus de la consommation nomade ;
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatées lors des expérimentations accompagnées par Citéo au cours des 5 dernières années.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20251021-2025-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2025

La candidature doit être déposée avant le 10 Novembre 2025 et doit comprendre :

- Un descriptif du projet (technique et sensibilisation)
- Un planning ;
- Le budget prévisionnel
- L'ensemble des pièces attendues à la candidature décrite dans le cahier des charges

Il est demandé au conseil de délibérer et d'approuver la candidature à l'Appel à Projets.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix.

Le Conseil Communautaire

-vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 14/10/2025

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer une candidature pour le territoire de Marana-Golo pour l'Appel à Projets « collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issu de la consommation nomade »
- DE SIGNER le contrat afférent avec Citéo/Adelphe

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI